



# ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

## Explosion du surendettement des ménages ultramarins

Question orale n° 675

### Texte de la question

M. Jean-Hugues Ratenon interroge Mme la ministre des outre-mer sur l'explosion du surendettement des ménages ultramarins, révélatrice de l'échec des politiques publiques contre la vie chère. Selon l'IEDOM, 3 915 dossiers de surendettement ont été déposés en 2025 dans les DCOM, soit une hausse de 20,2 % en un an et de 75 % en dix ans. Dans le même temps, les dettes de charges courantes augmentent fortement, notamment pour le logement, l'énergie, l'eau et l'alimentation. Cette évolution montre que, dans les outre-mer, la vie chère ne se limite pas à une baisse du pouvoir d'achat, mais pousse de plus en plus de familles vers la précarité et le surendettement. Alors que les prix demeurent durablement plus élevés qu'en France hexagonale et que les revenus y restent plus faibles, il lui demande quelles mesures le Gouvernement entend prendre pour faire reculer la vie chère et protéger les ménages ultramarins.

### Texte de la réponse

#### SURENDETTEMENT DES MÉNAGES ULTRAMARINS

**Mme la présidente** . La parole est à M. Jean-Hugues Ratenon, pour exposer sa question, no 675, relative au surendettement des ménages ultramarins.

**M. Jean-Hugues Ratenon** . Ma question s'adresse à la ministre des outre-mer.

En mars 1946, les anciennes colonies sont devenues des départements français. Mais quatre-vingts ans après, les outre-mer continuent d'accumuler les retards en matière de conditions de vie et de lutte contre les exclusions.

Pire encore, l'étude publiée par l'Institut d'émission des départements d'outre-mer (ledom) au mois de mars montre clairement un recul. Il a été établi qu'en 2025, le nombre de dossiers de surendettement avait augmenté de plus de 20 %, après une hausse de plus de 75 % en dix ans.

Ce sont toujours les mêmes qui paient le prix fort : les femmes, qui représentent 64 % des surendettés, les familles monoparentales, les foyers déjà fragilisés par la pauvreté, le chômage ou un accident de la vie.

Les gens vivent tellement au jour le jour et sont si fragiles que la bascule dans le surendettement est toujours proche.

On s'endette pour payer le loyer, l'électricité, les factures, parfois même pour se nourrir. L'ledom souligne d'ailleurs la forte progression des dettes de charges courantes et une explosion des dettes d'énergie. Se déplacer est presque devenu un luxe et l'on s'endette aussi pour aller travailler.

Pendant ce temps, les prix restent plus élevés dans les outre-mer. La vérité, c'est que le cumul de la vie chère, de bas salaires et d'une protection insuffisante fabrique du surendettement. Du stress, de la maladie, de la violence, de la misère.

À qui la faute, madame la ministre ? Aux gouvernements, de droite comme de gauche, qui se sont succédé depuis la départementalisation. Votre inaction fait de vous une complice du sur-drame que vivent nombre de familles surendettées.

À vrai dire, la France n'a pas désactivé son logiciel colonial et continue à traiter les outre-mer comme des territoires à part de la République. Pourtant, la créolisation dans le temps de nos peuples constitue une batarsité et une richesse, malheureusement abîmées par une pauvreté organisée par l'État français, qui instaure – inconsciemment, sûrement – une forme d'apartheid social entre la France continentale et la France des océans.

Combien de temps encore le gouvernement laissera-t-il les familles ultramarines sombrer ? Quelles mesures immédiates et structurelles compte-t-il prendre pour remédier réellement à ses manquements et protéger nos populations ?

**Mme la présidente** . La parole est à M. le ministre délégué chargé de l'Europe.

**M. Benjamin Haddad, ministre délégué chargé de l'Europe** . Permettez-moi de vous répondre au nom de ma collègue Naïma Moutchou. Vous évoquez la progression préoccupante du surendettement dans les territoires ultramarins. Les données de l'ledom confirment une dégradation notable, marquée par une hausse du nombre de dossiers et, surtout, par l'augmentation des dettes liées aux dépenses essentielles – logement, énergie, alimentation.

Cette évolution traduit une réalité structurelle bien identifiée. Dans les outre-mer, la vie chère résulte de facteurs cumulatifs – insularité, dépendance aux importations, étroitesse des marchés et situation de concurrence imparfaite –, combinés à des niveaux de revenus plus faibles.

Ce déséquilibre pèse directement sur les ménages et alimente des situations de fragilité financière croissante, vous l'avez souligné.

Face à cette situation, le gouvernement agit à la fois dans l'urgence et dans la durée. À court terme, des mesures concrètes existent déjà pour soutenir le pouvoir d'achat, avec notamment l'encadrement des prix et le soutien au revenu. Les commissions de surendettement adossées à la Banque de France et à ses instituts d'émission permettent d'apporter des réponses rapides et adaptées.

Une attention particulière est portée à la prévention du surendettement, à travers l'éducation financière et le renforcement de l'accompagnement des publics les plus vulnérables. Nous entendons également l'inquiétude que suscite l'évolution des prix des carburants dans le contexte international que vous connaissez. Le gouvernement exerce une vigilance renforcée sur la situation dans les outre-mer, avec un suivi quotidien, auquel les préfets sont associés.

Les approvisionnements demeurent sécurisés et si des hausses interviennent mécaniquement du fait de l'augmentation du prix du pétrole et de son transport, le dispositif spécifique de plafonnement des prix par les préfets continue de jouer un rôle d'amortisseur.

Nous restons pleinement mobilisés pour en limiter les effets et accompagnons les secteurs les plus exposés – la pêche, le transport et l'agriculture.

Parallèlement, nous avons engagé un travail de fond avec le projet de loi relatif à la lutte contre la vie chère dans les outre-mer. Adopté en première lecture au Sénat, il entre désormais dans une phase de consolidation en vue de son examen à l'Assemblée nationale, à travers une concertation avec les parlementaires autour de quatre priorités : pouvoir d'achat, transparence, concurrence et soutien au tissu économique local.

Ce texte ne prétend pas résoudre à lui seul l'ensemble des causes structurelles de la vie chère. Il vise à renforcer les leviers concrets, à mieux encadrer la formation des prix, à conforter la lisibilité des pratiques commerciales, à agir sur la concurrence et à soutenir la production locale.

**Mme la présidente** . La parole est à M. Jean-Hugues Ratenon.

**M. Jean-Hugues Ratenon** . Vous parlez d'encadrement des prix, mais nous savons qu'ils continuent à augmenter dans les outre-mer. Cela n'arrange pas les familles.

L'explosion du nombre de dossiers de surendettement en est la preuve. Or vous n'apportez pas de réponse structurelle à ce problème, pas de réponse pour aider ces familles. Vous abordez la question sous l'angle de l'éducation financière, mais comment éduquer des gens qui n'ont rien ? Allez-vous leur expliquer comment dépenser ce qu'ils n'ont pas ? Vous vous trompez de chemin !

Vous abordez la crise liée au prix du carburant. Personne ne nie cette crise mondiale, personne ne nie la pression à l'échelle internationale, mais le gouvernement n'agit pas dans les outre-mer pour aider les familles à supporter l'explosion du prix du carburant.

## Données clés

**Auteur** : [M. Jean-Hugues Ratenon](#)

**Circonscription** : Réunion (5<sup>e</sup> circonscription) - La France insoumise - Nouveau Front Populaire

**Type de question** : Question orale

**Numéro de la question** : 675

**Rubrique** : Outre-mer

**Ministère interrogé** : Outre-mer

**Ministère attributaire** : Outre-mer

## Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le** : [31 mars 2026](#)

**Réponse publiée le** : 8 avril 2026, page 3078

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du [31 mars 2026](#)